**Département**

**de la Dordogne République Française**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Arrondissement**

**de Nontron DE LA COMMUNE DE NANTHEUIL**

**Canton de THIVIERS**

**L’an Deux Mil Treize, le Vingt et un Mars** , à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de NANTHEUIL (Dordogne), s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Paul **CANLER**, Maire .

ETAIENT PRESENTS : M. CANLER Paul. M. BONNET Daniel . M. CHAMINADE Yannick. Mme DEBORD Delphine M. DOOM Matthieu, Mme FAURE Marie-Annick, M. Jean-Paul JOLLIVET . Mme LAGARDE Bernadette. M. Serge LEBRUN, Mme PUYBAREAU Christiane, M. REDON Robert, M. STOCKI Georges,

ABSENTS EXCUSES : , M. Jean ROUCHAUD représentés par M. Paul CANLER,. , M. CHAMINADE André représenté par M. CHAMINADE Yannick

ABSENTS : HABONNEAU Jean-Luc ,

Date de convocation : 15 mars 2013

Nombre d’élus : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Le quorum étant atteint l’assemblée peut valablement délibérer.

Madame Bernadette LAGARDE a été désignée secrétaire de séance.

A la demande du Maire il est décidé d'un commun accord de rajouter à l'ordre du jour - délibération relative à la location du snack-bar à M. Cordier.

Assistent à la réunion M. Pierre Bouthier et M. Jacques Bregeras.

**Approbation du PV de la séance du 21 février 2013.**

M. Matthieu Doom précise que lors de la séance du 21 février 2013, concernant l'extension du chemin de randonnée (PDIPR) il a fait une observation sur le coût des modifications des clôtures incombant aux propriétaires.

Paul Canler : Si une clôture existante sur le domaine public doit être déplacée, ceci sera effectué par le propriétaire, et si une deuxième clôture est nécessaire pour délimiter le chemin les frais de mise en place seront pris en charge. Mais il s'agit là d'une opération à longue échéance, et qui nécessite des devis.

Ceci précisé, le procès verbal du 21 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

**1/Proposition de prêt du Crédit Agricole:**

Le Maire précise qu'il avait sollicité une proposition de prêt au Crédit Agricole pour le financement de la salle culturelle. Lors d'une conversation téléphonique il lui a été précisé qu'une partie seulement pouvait être accordée (environ 40.000 €).

La Banque Postale a proposé la première un prêt de 110.000 € qui a été accepté.

Le Crédit Agricole propose un prêt de 130.000 € à 3,80 % sur 15 ans.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de solliciter un prêt aux conditions générales y attachées proposées par le Crédit Agricole, et après en avoir délibéré :

DECIDE :

Prêt à taux fixe à échéances constantes :

Montant : 40.000 €

Durée 15 ans

Taux 3,80 % périodicité : trimestrielle

Le représentant légal de l'emprunteur, soit M. le Maire, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt. Il reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**2/ Vote des taux des impôts locaux :**

M. le Maire : En 2012 il a été perçu 196.000 €, cette année avec les mêmes taux le produit s'élève à 203.000 € par suite des constructions nouvelles et de la réévaluation par l'Etat des bases d'imposition. Cette réévaluation va générer une faible augmentation pour les habitants. Je propose de ne pas augmenter les taux.

Je vous précise que Nantheuil est parmi les dix communes les moins chères de la Dordogne.

Petite précision sur le label "Village Etoilé" : celui-ci a été remis en raison de la qualité de l'éclairage public qui éclaire le sol et non le ciel, et par suite de son extinction une partie de la nuit. De ce fait le ciel est exempt de toute pollution lumineuse dont les méfaits sont : dépenses publiques, pertes d'énergie et effets négatifs sur la biodiversité et la santé. Ce label est un plus pour la saison touristique notamment avec l'observatoire, pour l'ensemble des communes avoisinantes.

OBJET : vote des taxes locales 2013

Après discussion, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de maintenir les taux 2012 pour 2013, à savoir :

Taxe habitation : 6,21

Taxe foncière (bâti) : 17,50

Taxe foncière 77,25

Soit un produit de 203 156 €.

**3/ Demande de Madame Auzeaud au Puy Saint Jean** :

M. le Maire : Mme Auzeaud et son gendre ont émis le souhait de pouvoir acquérir le petit terrain sur lequel est édifié un hangar les jouxtant, au Puy Saint Jean, et appartenant à la commune de Nantheuil.

Daniel Bonnet : le hangar pourrait être aménagé afin de servir d'atelier.

Jean Paul Jollivet, Bernadette Lagarde : ou le prix de vente pourrait servir à édifier un atelier situé à proximité de celui du plan d'eau.

Paul Canler : une commission se rendra sur place, et étudiera la proposition faite par Mme Auzeaud et son gendre.

**4/ Rythmes scolaires : délibération pour dérogation** :

M. le Maire : explique au Conseil Municipal le fonctionnement des nouveaux rythmes scolaires : quatre jours et demi d'école, avec classe le mercredi matin. Pendant ces quatre jours et demi il y a trois heures d'activités péri scolaires dont le coût incombe à la commune. Un problème se pose pour ces activités péri scolaires : trouver des bénévoles compétents qui s'occupent des enfants ou payer des intervenants extérieurs.

Delphine Debord : il ne faudrait pas que n'importe qui s'occupe des enfants….

Paul Canler : Il y a des quotas d'encadrement à respecter, avec des personnes aptes, opérationnelles, il en va de la responsabilité du Maire et de la commune.

Daniel Bonnet : C'est difficile de demander aux bénévoles d'être présents toute l'année.

La commune de Nanthiat en RPI avec la commune de Nantheuil a décidé de reporter l'application des rythmes scolaires en 2014 comme toutes les communes de la Communauté des Communes du Pays Thibérien.

Après discussion, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée 2014 l'application de cette loi.

**5/ Délibération pour extension chemin de randonnée (PDIPR) :**

Après intervention de M. Pierre Bouthier et M. Jacques Bregeras, qui ont fait part de leur demande relative à l'opération envisagée : Ils ne sont pas totalement contre le fait que le chemin soit ouvert, bien qu'ils aient effectué certains travaux à leurs frais sur ce chemin. Ils seraient plutôt d'accord pour la création d'un véritable chemin rural accessible aux engins agricoles.

Cet aménagement engendrerait des frais très importants.

Robert Redon : Quel est l'intérêt d'agrandir le chemin existant?

Après discussion, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité d'annuler ce projet d'extension, ne désirant pas entrer en conflit avec les propriétaires riverains. De plus cette extension ne présente pas un attrait particulier.

**6/ Devis PSD :**

M. le Maire : Le site du plan d'eau subit des dégradations gratuites et répétées . J'ai donc demandé un devis à Périgord Sécurité Diffusion afin d'équiper le site d'une surveillance électronique.

Un devis a été transmis à M. le Maire qui en donne lecture au Conseil, il s'élève à un montant de 4 890€ hors taxes.

Yannick Chaminade : Jusqu'à maintenant le montant global des dégradations s'élèvent à combien ?

Paul Canler : Je n'ai pas comptabilisé le montant exact, mais chaque fois s'ajoute à notre charge la franchise, et bien entendu une augmentation de la cotisation, sans compter les marchandises volées ou saccagées des gérants qui ne peuvent maintenant plus s'assurer.

Je vais demander d'autres devis, - et on en reparlera au prochain Conseil.

**7/Location snack-bar du Plan d’eau**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur CORDIER Eric souhaite connaître les conditions de poursuite de leur activité au snack bar communal en 2013.

Lors du précédent Conseil Municipal, hors délibération officielle, la majorité des élus a proposé que Monsieur CORDIER continue son activité sous réserve des 2 conditions suivantes :

* Règlement de la redevance des mois de Juillet et Août 2012
* Fermeture exceptionnelle le soir du repas du Comité des Fêtes et du feu d’artifice en Juillet.

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter à bulletin secret.

Le résultat est le suivant :

* 10 élus ont voté pour la poursuite d’activité **aux 2 conditions ci-dessus**
* 2 ont voté contre
* 2 ont voté blanc

**Questions diverses :**

\* M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre qui a été adressée à la Mairie par l'Association LES CHATIGNOLS, remerciant de les avoir accueillis pour la représentation du Testament Comique. L'Association LES CHATIGNOLS a remis un chèque pour la Coopérative Scolaire de 50 €.

M. le Maire précise également qu'il a sollicité les communes de Sorges et Saint Front la Rivière qui ont accepté de recevoir cette Association.

\* M. le Maire donne lecture du coût de la classe découverte : 8790 €.

Le financement :

- 2160 € (Amicales soit 1440 € pour Nantheuil et 720 pour Nanthiat), 1710 €

- 1710 € : Coopérative Scolaire Nantheuil

- 1640 € par les communes (1400 € Nantheuil et 240 € Nanthiat)

- 3280 € par les familles

Effectif suivant : 41 élèves répartis ainsi

. 33 de Nantheuil

. 2 de Thiviers

. 6 de Nanthiat

Matthieu Doom : Serait-il possible d'augmenter cette enveloppe ? Paul Canler : Ceci réduirait la part incombant aux parents, mais c'est le montage financier qui a été élaboré à l'Ecole avec les représentants des parents. Il en sera parlé lors du vote du budget.

\* Bernadette Lagarde : il est demandé par deux habitants des Ranneaux que la route des Petits Marimonts soit indiquée par un panneau pour éviter que les camions de livraison empruntent celle des Ranneaux par erreur. Paul Canler : je vais en faire part à la commune de Thiviers. (Un sens unique va être mis en place).

\* Delphine Debord indique l'absence d'un panneau à Puytraud. Le Maire rappelle que la Commission voirie doit effectuer le recensement de tous les panneaux manquants ou cassés.

\* Yannick Chaminade : la commune de Thiviers ayant fixé la date pour la fête de l'Oie, la fête de Corgnac sur l'Isle a due être reportée, et a été fixée le jour du 20 juillet 2013 date retenue par le Comité des Fêtes de Nantheuil pour la soirée au plan d'eau qui est suivie par le feu d'artifice offert par la municipalité. Il va y avoir un problème car deux fêtes avec feu d'artifice le même soir…….

Paul Canler : je vais appeler le Maire de Corgnac, mais je conseille au Comité des Fêtes de contacter rapidement les responsables de l'association de Corgnac.

\* Matthieu Doom : le coût de l'assainissement de la salle à vocation culturelle (poste de relevae) sera-t-il amorti dans le budget de l'assainissement ? Le budget est déjà déficitaire…. Paul Canler : il peut très bien être pris dans le budget VRD de la salle.

\* Matthieu Doom : combien y a-t-il d'entrées au plan d'eau ? Je pose cette question par rapport au ralentisseur qui serait souhaitable pour l'accès au Bourg, beaucoup de parents se promènent avec les enfants et poussettes, et l'été la circulation est vraiment intense. Sur le chemin de l'observatoire il y a moins de passage que pour l'accès au plan d'eau. Paul Canler : Je vais contacter David Joyaux pour voir sur place. Si vous voulez un ralentisseur je n'y suis pas opposé.

\* Daniel Bonnet : M. Dumas m'a dit que son fossé se creusait de plus en plus avec l'arrivée de l'eau. Paul Canler : Je vais demander à David Joyaux de voir avec lui.

\* Marie Annick Faure : M. Maurice Petit s'est proposé pour aider à l'entretien des chemins.

Séance levée à : 22 h 30.

Rédaction du PV : Bernadette Lagarde

Responsable du PV : Paul Canler, Maire de la Commune.